Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 030-213000201-20261102-D2026_63-DE

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2026_63

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation : 29/10/2026

Date de l'affichage : 29/10/2026

L'an deux mille vingt-six et le 2 novembre à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot, Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Léna Foulon, Carine Hanna, Didier Lebois, Laurent Michel, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Philippe Tranchant, Gael Santucchi, Sébastien Tricou.

Procurations :
Madame Alexie Dominguez donne procuration à Monsieur Sébastien Tricou
Monsieur Fabian Herrero donne procuration à Monsieur Christian Carteyrade
Madame Karine Dupont donne procuration à Madame Carine Hanna

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Kati Moulet

Délibération n°D2026_63 : Convention de mise à disposition de personnel de la commune de Aubord pour la gestion administrative et financière du Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Eaux Usées

Le siège du Syndicat Mixte de Traitement et de Transport des eaux usées a été transféré à la commune de Aubord par une délibération en date du 12 janvier 2010. Sa gestion administrative et financière est assurée depuis 17 ans par deux agents de la commune d'Aubord dans le cadre d'une convention de mise à disposition, dont le projet est joint.

Elle est arrivée à échéance au 30 juin 2026, et les membres du conseil syndical, par une délibération en date du 6 octobre 2026 ont convenu de son renouvellement jusqu'au 31 décembre 2026, dans les termes actuels. Les tâches effectuées par les 2 agents de la commune pour le SMTTEU se sont poursuivies au-delà du terme de la convention et se prolongeront jusqu'au 31 décembre 2026.

En contrepartie de la mise à disposition de personnel, le SMTTEU remboursera à la commune d'Aubord, les salaires, indemnités, charges, assurances, action sociale... afférents au traitement des intéressées pour la quote-part le concernant et pour la période complémentaire de cette année civile à savoir du 01/07/2026 au 31/12/2026.

La présidence du syndicat est assurée par Madame la maire de Bernis, depuis le renouvellement des conseil municipaux. Il est convenu qu'à compter du 1er janvier 2027, le syndicat sera domicilié en mairie de Bernis. Le personnel de la commune de Bernis assurera alors, la gestion financière et administrative du SMTTEU. Une nouvelle convention sera établie en début d'année 2027, entre le SMTTEU et la commune de Bernis.
Le conseil municipal,

Entendu l'exposé des motifs, décide à l'unanimité de :

- **Autoriser** Monsieur le maire à signer la prolongation de la convention de mise à disposition de 2 agents de la commune d'Aubord avec effet rétroactif à compter du 1er juillet 2026 afin de couvrir l'intégralité de l'année 2026,

- **Préciser** que la convention sera applicable jusqu'au 31 décembre 2026 sauf en cas de modification des modalités de gestion du syndicat ou en cas de dissolution.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 030-213000201-20261102-D2026_63-DE

- **Préciser** que le Syndicat Mixte de Traitement et de Transport [illegible] commune les salaires, indemnités, charges, assurances, action sociale… afférents au traitement des intéressées pour la quote-part le concernant par émission d'un titre de recettes de la collectivité.

- **Dit** que les crédits sont affectés au budget principal de l'exercice 2026.

Secrétaire de séance

Le Maire, André BRUNDU